



DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'ETUDIANT.E ARTISTE ET CONTRAT D'AMENAGEMENT D'ETUDES

Ce dossier est à adresser au plus tard le 25 septembre 2026 (semestre 1) ou le 31 janvier 2027 (semestre 2) à la direction culture de l'université de Lille par voie électronique à benoit.blanc@univ-lille.fr

Vous serez informé(e) du devenir de votre demande suite à la commission d'évaluation, instance habilitée à statuer sur l'ensemble des dossiers de demandes déposés.

DATE DE DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET :/...../.....

Pièces à fournir :

- Copie de la carte d'étudiant.e
- CV
- Lettre de motivation
- Attestation(s) justifiant le parcours artistique
- Justificatif d'inscription ou d'adhésion à une structure de formation ou de pratique artistique valide pour l'année universitaire
- Lettre(s) de recommandation éventuelle(s)
- Planning de travail
- Éventuellement : Liste des événements professionnels auxquels participe l'étudiant.e durant l'année universitaire avec justification de sa présence dans la distribution.

Calendrier et recours :

- Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 25 septembre pour le semestre 1 et le 31 janvier pour le semestre 2.
- La réponse doit être justifiée en cas de refus total ou partiel de l'aménagement.
- L'étudiant.e doit être informé.e de la réponse 15 jours ouvrables après la date de clôture de dépôt des dossiers.
- Les aménagements sont accordés pour chaque semestre ou pour l'année universitaire en cours (en fonction de la durée de validité des justificatifs). Aucun aménagement n'est pluriannuel⁸, les étudiant.es doivent renouveler leur demande à chaque rentrée universitaire.
- Les recours peuvent être introduits dans les 15 jours ouvrables après la notification officielle de l'aménagement à l'étudiant.e.
- Pour toute demande d'aménagement dérogatoire au-delà du 25 septembre pour le semestre 1 et le 31 janvier pour le semestre 2, l'instruction de la demande d'aménagement n'est plus de droit.
- Le recours n'est possible qu'une fois le contrat visé par l'autorité compétente et doit être effectué auprès de la présidence à l'adresse : contrat-amenagement-etude@univ-lille.fr

Je soussigné.e (nom / prénom) :

.....

Inscrit.e en (Composante - formation suivie - année d'étude) :

.....

.....

Courriel (uniquement prenom.nom.etu@univ-lille.fr) :

.....

N° d'étudiant.e:

.....

1) SOLLICITE LA RECONNAISSANCE DU STATUT D'ÉTUDIANT ARTISTE¹ :

Art pratiqué	
Dénomination	
Niveau et/ou diplôme(s)	

Structure(s) de formation et/ou de pratique artistique pour l'année en cours	
Noms(s) ou intitulé(s)	1..... 2..... 3..... 4.....
Adresse(s) complète(s)	1..... 2..... 3..... 4.....
Nom(s) du (des) formateur(s) éventuel(s)	1..... 2..... 3..... 4.....

¹ Joindre : un justificatif d'inscription et le programme de la formation

Programmes de travail hebdomadaire (joindre si possible un planning hebdomadaire et/ou annuel)	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

[illegible]

² Joindre un CV artistique

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

Cadre réservé à l'administration

Avis de la Commission

☐

Favorable à la reconnaissance du statut
étudiant.e artiste

☐

Défavorable à la reconnaissance du statut
étudiant.e artiste

Commentaires

.....

Fait à

Le.....

.....

Signature.....

.....

Décision du Président ou de son représentant :

☐

Accorde le statut étudiant.e artiste

☐

N'accorde pas le statut étudiant.e artiste

Le.....

.....

Signature.....

.....

Fait à

2) **ET SOLLICITE A CE TITRE LES AMENAGEMENTS SUIVANTS**

(si les modalités de la formation le permettent – Attention, les aménagements ne sont accessibles que s'ils sont considérés comme justifiés et en fonction de la situation Cocher la ou les cases correspondant à votre demande et précisez si nécessaire) :

- ☐ Bénéficier d'un aménagement de l'emploi du temps²;
- ☐ Être excusé-es pour une absence ponctuelle aux enseignements ou aux stages³ en accord avec le lieu d'accueil ;
- ☐ Bénéficier d'une dispense d'assiduité aux enseignements ;
- ☐ Bénéficier d'un report exceptionnel, d'un étalement ou d'un allègement de la période de stage ;
- ☐ Bénéficier d'un contrat pédagogique prévoyant l'étalement d'études⁴ ;
- ☐ Solliciter des accompagnements adaptés et personnalisés, en particulier de compensation au titre d'un handicap, ainsi que pour les étudiant-es empêché-es ou en exil⁵ ;
- ☐ Bénéficier de la conservation des notes des sessions antérieures pendant 5 ans
- ☐ Bénéficier, pour les étudiant-es en LMD et dans le cadre légal, d'une valorisation de leur engagement par des crédits ECTS⁶.
- ☐ Bénéficier d'aménagements des épreuves, d'épreuves de substitution, ou d'une dispense d'épreuve ou d'une partie d'épreuve⁷

² Par exemple, intégrer, ponctuellement, un autre groupe de TD, TP ou de vacation hospitalière ou, pour les étudiant-es inscrit-es à l'Association Sportive (AS) et participant aux séances d'entraînement de l'AS et aux compétitions de la FFSU, être placé-es dès le début du semestre dans un groupe de TD, TP ou de vacation hospitalière n'ayant pas lieu le jeudi après-midi

³ Concernant les stagiaires et alternants relevant de la catégorie ESH, ils doivent fournir un arrêt de travail le cas échéant, conformément au droit du travail

⁴ Identifier dans les tableaux par semestre les BCC ou UE qui font l'objet d'une demande de report à l'année suivante

⁵ Par exemple mise à disposition de cours en ligne, transmission des supports de cours, tutorat, aides humaines ou matérielles, etc.

⁶ Une fois par cycle, par le choix de l'Unité d'enseignement Projet de l'étudiant – Engagement citoyen, solidaire et Associatif

⁷ Pour les étudiant-es éligibles à ces aménagements, les contrôles de connaissance peuvent se faire exclusivement sous forme d'évaluation terminale lorsque celle-ci est prévue, ou sous forme d'évaluation de substitution lorsque celle-ci est prévue (modalité spécifique aménagée par les formations) pour les formations organisées en évaluation continue, ou continue intégrale. Dans le cadre de l'évaluation continue, les étudiant-es éligibles à un RSE peuvent demander à passer l'évaluation à un autre moment (notamment avec un autre groupe de TD ou lors de sessions exceptionnelles destinées à l'ensemble des étudiant-es bénéficiant de régimes spéciaux d'études, dans les formations où elle est organisée

Tableau des unités d'enseignement pour lesquelles un aménagement est sollicité, type d'aménagement précis :

SEMESTRE 1

BCC n°	UE (numéro et intitulé)	Aménagements demandés pour chaque UE	Avis composante	Avis commission

SEMESTRE 2¹⁰

BCC n°	UE (numéro et intitulé)	Aménagements demandés pour chaque UE	Avis composante	Décision commission

¹⁰ Les aménagements sont accordés pour chaque semestre ou pour l'année universitaire en cours (en fonction de la durée de validité des justificatifs). Aucun aménagement n'est pluriannuel¹⁰, les étudiant-es doivent renouveler leur demande à chaque rentrée universitaire.

Signature de l'étudiant.e

Commentaires éventuels :

.....

.....

.....

Le.....

...

Signature.....

.....

AVIS DE LA COMPOSANTE (INDISPENSABLE AVANT L'ENVOI DU DOSSIER COMPLET)

Avis de la Composante

☐

Favorable

☐

Défavorable

☐

Réservé (aménagement partiels : cf. précisions dans

le tableau p.4)

Le / la responsable de formation / directeur-riche d'études (nom, prénom, fonction, adresse mail)

.....

.....

.....

Fait à.....

Le.....

Signature.....

.....

Le / la Responsable de la composante, ou son représentant ayant délégation de signature
(nom, prénom, fonction, adresse mail)

.....

.....

.....

Fait à

Le

Signature.....

.....

Cadre réservé à l'administration

Avis de la Commission

☐

Favorable

☐

Défavorable

☐

Réservé (aménagement partiels : cf. précisions dans le tableau p.4)

Commentaires
.....

Le.....

...

Signature.....

Fait à

Décision du Président, ou son représentant :

☐

Aménagements accordés selon l'avis commission

☐

Aménagements refusés

Commentaires
.....

Le.....

...

Signature.....

Fait à

Ce dossier est à adresser au plus tard le 25 septembre 2026 à la direction culture de l'université de Lille par voie électronique à benoit.blanc@univ-lille.fr

Vous serez informé(e) du devenir de votre demande suite à la commission d'évaluation, instance habilitée à statuer sur l'ensemble des dossiers de demandes déposés.

DATE DE DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET :